



Intersectionnalité

Alexandre Jaunait, Sébastien Chauvin

► **To cite this version:**

Alexandre Jaunait, Sébastien Chauvin. Intersectionnalité. Catherine Achin; Laure Bereni. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes, Presses de Sciences Po, pp.286-297, 2013. <halshs-01344340>

HAL Id: halshs-01344340

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01344340>

Submitted on 19 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTERSECTIONNALITÉ

Alexandre JAUNAIT et Sébastien CHAUVIN

La notion d'intersectionnalité a connu en France une importation soudaine et multiforme à partir de la deuxième moitié des années 2000. Forcée par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980 dans la foulée du *Black feminism*, elle vise à décrire des formes combinées de domination renvoyant aux dilemmes stratégiques et identitaires de certaines catégories de la population (Crenshaw, 1989). Formulé initialement dans les arènes des mouvements sociaux et du droit, le terme s'est progressivement vu accorder une portée théorique plus abstraite dont le statut épistémologique dans les sciences sociales reste ambigu (McCall, 2005 ; Davis, 2008 ; Bilge, 2009).

L'intersectionnalité est d'abord une théorie critique au sens où elle permet de formuler des intérêts normatifs spécifiques, ceux de minorités situées à l'intersection des grands axes de structuration des inégalités sociales et dont les intérêts ne sont pas représentés par des mouvements sociaux. Ce sont aux États-Unis des femmes noires qui ont contesté le monopole de représentation des mouvements auxquels elles cherchaient à participer, en dénonçant la façon dont certain.e.s représentant.e.s étaient considéré.e.s comme plus légitimes – en particulier les hommes dans le mouvement de libération noir et les femmes blanches de la classe moyenne dans le mouvement féministe. Comme critique, l'intersectionnalité pose ainsi la question de l'exclusion de certains groupes dans l'espace des mouvements sociaux comme dans celui du droit. Il s'agit autant de dénoncer des politiques de représentation excluant certaines minorités, que de souligner la façon dont les catégories juridiques résultant du combat contre les discriminations échouent à rendre compte de celles dont sont victimes des catégories de population situées à l'intersection de multiples situations minoritaires (Crenshaw, 2005).

Cette ambition de construire un nouveau sujet politico-juridique dans l'espace des sciences sociales n'est pas sans poser problème. On pourrait en effet considérer qu'un questionnement sur l'intersectionnalité oblige à séparer hermétiquement deux sphères de réflexion : l'une normative et politique, l'autre sociologique et analytique. Le passage de l'une à l'autre est pourtant au cœur de l'histoire même de la science politique lorsque celle-ci se donne pour objectif de « traduire » des problèmes et de les résoudre dans le champ des politiques publiques par exemple. Cette tentation est particulièrement vivace dans la façon dont certains travaux récents se saisissent du thème de l'intersectionnalité et proposent, sous le même nom,

d'institutionnaliser les catégories construites par les acteurs ou d'en proposer des traductions normatives dans l'action publique (Choo et Ferree, 2010 ; Lombardo *et al.*, 2009 ; Verloo, 2006).

GENÈSES STRATÉGIQUES

C'est au sein du mouvement féministe des années 1970 et 1980 qu'est posée aux États-Unis la question de l'articulation des rapports de pouvoir, et ce bien avant la formulation du concept d'intersectionnalité par Kimberlé Crenshaw. Les femmes noires américaines qui formeront le courant du *Black feminism* contestent en effet la monopolisation de la représentation du mouvement féministe par des femmes blanches de la classe moyenne, monopolisation qui conduit à identifier la cause de toutes les femmes aux positions de certaines d'entre elles seulement, à savoir ses représentantes les plus privilégiées – pour un panorama de ce corpus théorique en français, voir l'anthologie d'Elsa Dorlin (2008). Cette tendance, qu'Adrienne Rich formulera en 1979 sous le terme de solipsisme blanc, forme la matrice principale de la critique *black feminist* qui s'attaque à l'évidence supposée d'une « oppression commune » ou d'un « patriarcat » concernant identiquement toutes les femmes. *bell hooks* dénonce également la façon dont les injonctions à la « sororité » contribuent à masquer les différentes formes de subordination auxquelles sont confrontées les femmes de couleur, les lesbiennes ou les femmes de la classe ouvrière (hooks, 2008 [1986]), soumises à ce que Deborah King décrit comme un « péril multiple » renvoyant à des situations d'oppression particulières formées à l'intersection de plusieurs rapports sociaux (King, 1988).

Le *Black feminism* représente ainsi un moment important du féminisme américain car il a permis de poser précocement la question de la diversité interne du groupe des femmes. Si cette critique a été dans une certaine mesure entendue et a contribué à une certaine pluralisation du sujet politique du féminisme américain, c'est essentiellement du fait de la centralité politique de la question raciale dans l'histoire des États-Unis. Il n'est à cet égard pas étonnant que la contestation soit portée par des femmes noires dans le contexte du mouvement des droits civiques qui fait de la race le signifiant clé des mobilisations protestataires et informe largement le vocabulaire des droits dans ce pays. L'« évidence » d'une sororité commune pouvait difficilement résister à l'évidence plus historique du caractère clivant de la race, rendant visibles les divisions internes au groupe des femmes et participant ainsi à l'élargissement de son sujet de représentation.

A contrario, la critique n'a pas obtenu le même écho au sein du *Black power movement* dans lequel les *black feminists* ont pourtant formulé un questionnement symétrique. La primauté historique de la question raciale a en effet protégé les représentants du mouvement noir de toute

remise en question, et ce d'autant que l'adhésion au mouvement noir n'implique pas un choix de rupture familiale, là où l'adhésion au mouvement féministe peut être vécue sur le mode de la trahison ou tout au moins du dilemme, comme de nombreuses féministes de couleur l'ont rapporté (Wallace, 1999). Cette forme de culpabilité s'est trouvée d'autant plus accentuée qu'accusées d'affaiblir les luttes de libération noire, les féministes africaines-américaines se voyaient présenter les intérêts des groupes auxquelles elles appartenaient comme antagonistes et irréconciliables (Hull *et al.*, 1982).

L'histoire croisée des combats du *Black feminism* nous informe des effets essentialisants d'une représentation politique qui donne à voir les rapports sociaux comme exclusifs les uns des autres dans des contextes de concurrence des luttes où des femmes appartenant simultanément à plusieurs minorités ne sont tout simplement pas représentées par les mouvements sociaux qui prétendent les prendre en charge. Ce faisant, elle permet de rendre compte de la genèse de ce qui sera présenté ultérieurement comme une nouvelle théorie de la domination, mieux à même de rendre compte des catégories intersectionnelles. Sur ce point, la nécessité de rapporter les théories de la domination aux contextes dans lesquels elles sont élaborées peut être enrichie par la comparaison du contexte étasunien avec le contexte français de la même époque.

Au cœur des luttes féministes qui font suite aux mouvements étudiants et ouvriers de l'après-mai 1968, les féministes françaises – en particulier du courant matérialiste – formulent également une théorie du rapport classe/race/sexe. Mais au regard du contexte français, la formulation est fondamentalement différente bien qu'apparemment posée en des termes proches. En effet, contrairement aux États-Unis, le référentiel clé des luttes des années 1960 et 1970 en France, largement infusées par la pensée marxiste, n'est pas la race mais la classe sociale (Picq, 1993). Dans un contexte de concurrence et de « priorité des luttes » dans les mouvements sociaux progressistes, la stratégie des féministes matérialistes a consisté à *comparer* le genre à la classe et à la race afin de négocier la légitimité politique du mouvement féministe. Il s'agissait alors de décrire, notamment à partir des travaux consacrés aux différentes formes de l'exploitation des femmes dans le système patriarcal, la façon dont celles-ci représentent une classe à part entière et dont les luttes ne sauraient à cet égard être subordonnées aux mobilisations contre le capitalisme mais représentent bien une lutte autonome qu'aucun autre mouvement social ne pouvait porter (Mathieu, 1991 ; Guillaumin, 1992 ; Delphy, 1998 et 2001). Cette stratégie de nécessité qui a largement contribué à l'analyse féministe française et à la désessentialisation de la pensée du genre a en revanche contribué à sous-estimer la diversité interne de la classe des femmes (Lloyd, 1998 ; Bessin et Dorlin, 2005 ; Lépinard, 2005 et 2007b). Face au patriarcat décrit comme « l'ennemi principal », les rapports de pouvoir internes au mouvement féministe – notamment portés par les

femmes de la classe ouvrière et les lesbiennes – ont été euphémisés, contribuant ainsi à l’homogénéisation du sujet politique « femme » (Wittig, 2001 ; Trat, 2007). Les cas français et étasuniens permettent ainsi d’éclairer comment les premières théories de l’intersection des rapports de pouvoir n’aboutissent pas aux mêmes formulations selon les contextes stratégiques et les traditions politiques qui les contraignent (Jaunait et Chauvin, 2012). Si en France la question de la diversité interne de la classe des femmes n’a pas été posée rigoureusement parlant – ou tout du moins a été peu entendue malgré les critiques du courant féministe lutte de classe et du lesbianisme radical –, c’est largement du fait d’une stratégie qui a consisté à comparer les rapports de pouvoir de façon analogique afin de défendre la dignité politique de la lutte des femmes dans le contexte marxiste des mouvements sociaux de l’époque. Au contraire, le *Black feminism* américain, soutenu par la centralité du concept de race et ses affinités avec l’idée même des droits, a permis d’amorcer un questionnement pluraliste radical dans le mouvement des femmes, posant beaucoup plus concrètement que le modèle français n’en avait la vocation la question de l’intersection des rapports de pouvoir.

Au demeurant, si le terme d’intersectionnalité a été largement diffusé aux États-Unis et a connu une certaine popularisation, c’est également du fait de l’importance de l’autre terrain de construction des sujets de discours dans le vocabulaire politique des sociétés contemporaines : celui du droit. En effet, le terme même d’intersectionnalité a été forgé par Kimberlé Crenshaw dans le champ du droit de l’antidiscrimination pour remédier à des situations dans lesquelles les juges américains ne considéraient pas les femmes noires comme légitimement représentatives de l’un des deux groupes de victimes concernées (les femmes, les minorités raciales). Parce qu’elles se situaient précisément à l’intersection de deux discriminations potentielles dont les juges cherchaient à évaluer les effets dans les langages séparés de la race ou du genre, elles n’étaient pas considérées comme des cas juridiques pertinents (Crenshaw, 1989). Leur infériorisation ne pouvait être attribuée exclusivement à une seule des grandes catégories juridiques de discrimination officiellement reconnues, et donc susceptibles d’être formellement invoquées devant les tribunaux. Les dilemmes du droit font ici écho à ceux des mouvements sociaux en dévoilant les logiques d’exclusion symbolique de la représentation : des sujets situés dans deux groupes minorisés ne sont représentatifs d’aucun, en tant qu’ils appartiennent aux deux (Crenshaw *et al.*, 1995 ; Delgado et Stefancic, 2001).

Avec le terme d’intersectionnalité, Kimberlé Crenshaw a ainsi donné un nom à une multiplicité de problèmes relatifs à la formulation des revendications de certaines minorités situées dans plusieurs rapports de pouvoir et qui échouaient à faire valoir leurs intérêts, aussi bien dans l’espace des mouvements sociaux que dans celui du droit. La notion d’intersectionnalité

emporte ainsi avec elle une problématique intrinsèquement stratégique qui renvoie davantage à la construction des catégories de représentation qu'elle ne prétend à la théorisation analytique de la domination. Sa circulation et son importation dans les sciences sociales posent cependant à nouveaux frais la question de l'importation de catégories stratégiques indigènes dans le domaine de la théorie sociologique.

LA CRITIQUE SOCIOLOGIQUE DES CATÉGORIES DE L'INTERSECTIONNALITÉ

Faisant se rencontrer des problématiques avant de faire se croiser des réalités, les théories de l'intersectionnalité partagent avec le reste de la production féministe l'entremêlement de différents registres épistémologiques (l'analytique et le normatif) et de différents espaces de problématisation : les mouvements sociaux et leurs controverses stratégiques, le débat juridique et ses implications quotidiennes, le microcosme universitaire et ses épopées conceptuelles souvent excessivement autoréférentielles. Cet entremêlement ne va pas sans confusions ni sans malentendus. L'ancrage des théories de l'intersectionnalité dans des préoccupations stratégiques de représentation leur a valu d'être critiquées du point de vue des sciences sociales. Certains sociologues leur ont reproché de créer des problèmes inexistantes sur le plan de la recherche empirique (Juteau, 1999 ; Dorlin, 2005b ; Poiret, 2005 ; Kergoat, 2009). L'injonction à « penser ensemble » une pluralité de rapports de domination pourrait notamment sembler redondante si elle ne concernait que des réalités concrètes dont on pourra toujours opposer qu'elles sont déjà par définition « intersectées » – la race étant, par exemple, toujours sexuée, et le genre toujours racialisé.

En proposant la notion de consubstantialité des logiques de domination, Danièle Kergoat a ainsi permis de décrire les situations concrètes des individus en évitant de les présenter comme la conjonction de rapports sociaux abstraits (Kergoat, 2009). En soulignant la logique de construction toujours imbriquée des rapports sociaux, elle invite à rompre avec une représentation arithmétique de la domination dans laquelle des propriétés sociales s'ajouteraient comme autant de handicaps ou d'atouts fonctionnant indépendamment les uns des autres – pour une critique de la représentation arithmétique, voir le travail de Candace West et Sarah Fenstermaker (2006 [1995]). L'analyse pionnière de Danièle Kergoat sur les ouvrières a permis de montrer de façon exemplaire comment la classe et le sexe se construisent mutuellement sous la forme d'un « système intégré » dans lequel les effets du capitalisme ne sont pas subis de la même manière par les hommes et par les femmes (Kergoat, 1978, 1982 et 2000).

La critique des théories de l'intersectionnalité consistant à distinguer entre les catégories construites par les acteurs et le fonctionnement concret des rapports de domination permet de déplacer le regard vers une grande diversité de travaux qui ont cherché de façon similaire à saisir les situations de domination dans des contextes historiques et institutionnels toujours spécifiques (West et Fenstermaker, 2006 [1995]). L'analyse de la race et du sexe en contexte d'esclavage (Davis, 1983 ; Gray White, 1989 [1985] ; Fox-Genovese, 1988 ; Bessière, 2003), les travaux portant sur le sexe et la classe dans le monde scolaire (Baudelot et Establet, 2006 [1992]), ou encore l'histoire de la sexualité en regard du genre et des transformations économiques (d'Emilio, 1983 ; Chauncey, 2005 [1994] ; Vallocchi, 1999) représentent autant de « terrains » dont l'historicisation renvoie à une analyse configurationnelle de la domination plutôt qu'à son appréhension comme superposition de catégories substantialisées et dont les effets seraient toujours les mêmes.

DE LA CRITIQUE DE L'INTERSECTIONNALITÉ À SES NOUVEAUX USAGES

Prenant acte de cette critique, on peut néanmoins avancer deux raisons pour lesquelles les théories de l'intersectionnalité peuvent être objets de science politique. D'une part, tout programme de recherche empirique hérite des problématiques précédentes et des grands axes d'analyse qu'elles lui lèguent. Les débats politiques sur les dominations complexes, plutôt qu'une interférence épistémologique dont les sciences sociales devraient se débarrasser pour pouvoir travailler rigoureusement, offrent au contraire ici l'occasion pour elles d'engager un débat critique avec leur propre histoire. Dans cette perspective, la fonction de l'intersectionnalité serait essentiellement négative : elle permettrait de critiquer l'importation dans la construction d'objets sociologiques d'ensembles hypostasiés hérités de cadrages politiques anciens.

Mais d'autre part, si ces ensembles et les stratégies des individus pour faire avec ou s'en défaire font partie de l'objet sociologique, c'est qu'ils représentent des contraintes réelles pour les acteurs, au sens des catégories discursives qu'ils mobilisent, celles qu'ils cherchent à modifier ou à réformer, et plus généralement de la formulation des revendications, en particulier du côté des luttes sociales et de l'action publique.

La science politique a ainsi très largement bénéficié des théories de l'intersectionnalité dans plusieurs domaines. En s'intéressant à la construction des causes dans les mobilisations ou à la composition des groupes, la sociologie des mouvements sociaux mobilise les répertoires de l'intersectionnalité et permet de saisir plus finement la construction des catégories dans l'espace contraint des luttes sociales, et notamment les « performances intersectionnelles » (Jaunait et

Chauvin, 2012) qui conditionnent les succès ou les échecs des mouvements d'émancipation (Bennani-Chraïbi et Fillieule, 2003 ; Fillieule et Roux, 2009). Le triptyque classe/race/ genre n'a ainsi cessé de s'étendre à l'analyse d'autres rapports sociaux dont le caractère structurant, aussi bien du côté de la formation des identités que de la cristallisation d'antagonismes collectifs, est aujourd'hui largement mis en évidence, comme les travaux portant l'accent sur le rapport d'âge ou de sexualité l'ont montré (Hamel *et al.*, 2009). Les usages de l'intersectionnalité portent ici sur la construction de la rhétorique politique, le vocabulaire de l'identité ne renvoyant pas les groupes à une appartenance objective mais à une stratégie mouvante de négociation et de stabilisation identitaires dans une configuration historique précise (Scott, 2009 ; Eribon, 2009).

De même, la sociologie politique s'est intéressée aux stratégies de légitimation et de conquête d'acteurs sociaux convertissant des propriétés originellement handicapantes en capital politique dans l'espace public (Achin *et al.*, 2007 ; Achin et Dorlin, 2008 ; Fassin, 2010). En analysant la représentation de minorités intersectionnelles en Europe, comme les femmes musulmanes (Guénif-Souilamas et Macé, 2004 ; Hamel, 2005 ; Guénif-Souilamas, 2006), la sociologie politique a ouvert un vaste champ d'enquête portant à la fois sur les conflits de représentations des minorités et sur les stratégies de légitimation de leurs causes dans les espaces politiques, juridiques et médiatiques européens.

Enfin, dans le champ de l'analyse de l'action publique, l'intersectionnalité n'est pas condamnée à n'être qu'un simple instrument d'évaluation ou de résolution des problèmes, malgré l'abondance des travaux se donnant pour vocation de traduire dans le langage des politiques publiques les dilemmes rencontrés dans l'espace des mouvements sociaux. Elle peut en effet être mobilisée afin d'analyser les contraintes inhérentes aux logiques du droit qui s'imposent aux acteurs dans le domaine des politiques antidiscrimination. Des travaux portant sur les jurisprudences européennes concernant le port du foulard islamique décrivent comment les identités sociales, pourtant toujours intersectionnelles, sont structurées par les implicites contenus dans les jurisprudences qui interprètent le genre ou la religion, et imposent en retour des stratégies de présentation de soi largement contraintes par la construction des catégories juridiques (Vakulenko, 2007).

Dans toutes ces perspectives, l'intersectionnalité n'impose plus de séparer les arènes de lutte de l'espace des sciences sociales mais pose la question des catégories formulées par des acteurs, de leur circulation et des contraintes qui en résultent dans des espaces hybrides de mobilisation et de théorisation.

Mots-clés

Domination/Pouvoir, Multiculturalisme, Mondialisation, Nation/ Nationalisme.

Références essentielles :

CRENSHAW (Kimberlé W.), « Cartographie des marges: intersectionnalité, politiques de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, 39, 2005 [éd. originale, 1994], p. 51-82. DORLIN (Elsa) (dir.), *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, 2008. GUILLAUMIN (Colette), *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté-Femmes, 1992.

JAUNAIT (Alexandre) et CHAUVIN (Sébastien), « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, 62 (1), 2012, p. 5-20.

KERGOAT (Danièle), « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », dans Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009, p. 111-125.